

REUNION DU 30 MARS 2005

L'an deux mil cinq, le trente Mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 10 Mars 2005.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, PICHOT, CHAPLAIN, BRASSEUR, HEULAND, CLER , LEBEAU et Mesdames BOURGEOIS, DOUBLET, GAILLAC et MARTIN.

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 19 Février 2005 qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2004 au Conseil Municipal réuni à cette occasion sous la Présidence de Monsieur RELIER, premier adjoint. Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 121 404.05 € et un déficit d'investissement de 96 435.91 €.

Le résultat de clôture s'élève donc à un excédent de 24 968.14 €.

Le Conseil Municipal hormis Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2004 à l'unanimité des présents et le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier d'Anet et donne quitus à Monsieur MAUFRAIS pour sa gestion 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2004 qui présente les résultats suivants à la clôture de la gestion 2004.

Section d'exploitation un excédent de	121 404.05 €
Section d'investissement un déficit de	96 435.91 €

Compte tenu du fait qu'aucun crédit reporté n'a été fait :

Le Conseil Municipal décide d'affecter comme suit le résultat d'exploitation :

1 – En 1068 à la couverture du déficit d'investissement 96 435.91 € (arrondi à 96436 € au budget 2005).

2 – A la section d'exploitation, le solde 24 968.14 € (arrondi à 24968 € au budget 2005).

VOTE DES 4 TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente la proposition suivante retenue lors de la dernière réunion de travail :

<u>Taxes</u>	<u>Taux 2004</u>	<u>Taux 2005 proposé</u>	<u>Recettes 2005</u>
Taxe Habitation	9.50 %	9.69 %	81 280 €
Foncier Bâti	14.33 %	14.62 %	76 112 €
Foncier Non Bâti	35.29 %	35.29 %	31 549 €
Taxe Professionnelle	7.68 %	7.68 %	8 210 €
		TOTAL	197 151 €

Les taxes d'habitation et du foncier bâti subissent une légère augmentation qui nous permet d'obtenir 3 104 € supplémentaires. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette proposition.

BUDGET 2005

Le budget 2005 s'équilibre en recettes et dépenses :

Pour la section de fonctionnement à 399 897 €
 Pour la section d'investissement à 308 416 €

Les principaux travaux de la section d'investissement programmés à ce budget sont les suivants :

- Mise aux normes des chaufferies de la Mairie et de l'Ecole de la rue des Sœurs
- Réfection Mairie
- Aménagement écoles
- Reprise concessions au cimetière
- Eclairage public rue de Berchères
- Travaux sur le lavoir des Fontaines
- Achat tondeuse
- Tranche conditionnelle Zone Activités d'Anet
- Electricité Eglise

La dépense de l'ensemble de ces travaux s'élève à 197 700 €.
 A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce budget.

PAYS DROUAIS

Le contrat Régional et le contrat Départemental de développement rural du Pays Drouais permettent le financement de nos projets jusqu'à la fin 2007. Il nous est possible de présenter un nouveau projet. Monsieur le Maire propose d'inscrire la remise en état de la salle polyvalente (salle des fêtes).

- mise aux normes de la chaufferie avec l'arrivée du gaz
- aménagement intérieur

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

RESTAURATION LAVOIR DES FONTAINES

Dans le cadre de l'attribution d'une subvention par la Région Centre une animation devra avoir lieu au lavoir.

Monsieur LEBLOND, Président de l'AGGRAPHE a été contacté et propose :

Une visite au départ d'Anet jusqu'à Rouvres sur le thème des cadrans solaires, une exposition de photos se tiendrait au lavoir, la date retenue est le 10 Septembre.

Accord du Conseil Municipal.

CONSTRUCTION D'UN DOJO DANS LE CADRE DU SICA

Monsieur FAVRAT, Président du SICA nous demande notre avis sur la construction d'un dojo.

Coût de l'opération 630 000 € TTC.

Deux possibilités existent près des gymnases de Bû ou d'Anet.

Le site de Bû ?

La chaufferie et les parkings sont réalisés.

Coût avant subvention : 630 000 € TTC

Un autre site, Anet ?

On peut estimer la dépense supplémentaire à 300 000 € (coût du marché VRD au gymnase de Bû)

Coût avant subvention : 976 000 € TTC.

L'emprunt à contracter :

Sur le site de Bû

630 000 € - 195 000 € (subvention) – 306 750 € (disponible) = 128 250 €

Annuité - 4.60 % - 10 ans – 16 000 € - 0.95 € / hbts

Autre site

976 000 € - 195 000 € (subvention) – 306 750 € (disponible) = 474 250 €

Annuité – 4.60 % - 15 ans – 45 000 € - 2.69 € / hbts

Une autre subvention de 195 000 € pourrait être attribuée par la Région.

Le Conseil Municipal estime que cette construction sera encore une charge supplémentaire pour les communes et propose de renoncer à ce projet.

MODIFICATION DES STATUTS DU SICA

Par arrêté préfectoral n° 2005-0255, la demande de modification présentée par le SICA a été adoptée.

SOCIETE MUSICALE DE BU

Monsieur le Maire rappelle qu'un concert aura lieu le 9 Avril à la salle des fêtes et invite le Conseil Municipal à participer à cette manifestation.

POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE DE LA VALLEE FLEURIE

Le Conseil Municipal accepte la proposition d'EDF qui est la suivante :
EDF fournira la peinture pour repeindre le poste, l'employé communal réalisera le travail.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE DE ROUVRES

Cette Association sera dissoute et propose de verser à la Commune la somme de 2 269.76 € représentant son solde créditeur.
Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOUFFINIER

- a assisté à la réunion du Syndicat électrique, il est possible d'obtenir un renforcement de la ligne électrique desservant La Ronce et les Hautes Lisières, un courrier sera adressé dans ce sens au Syndicat.

- a réuni la commission des travaux :

L'Ecole rue des Sœurs accueillera une maternelle à la rentrée prochaine, des travaux d'aménagement sont à prévoir :

- rehausser le sol des sanitaires.
- adaptation du tableau à la bonne hauteur.
- accès eau chaude, cela sera possible après la mise en place de la nouvelle chaufferie.

- rideaux à remettre en état.

- trou dans la cour à boucher.

- panneau d'affichage à faire poser.

L'Ecole de la Mairie :

- demander un devis pour la pose d'un faux plafond dans une classe afin d'améliorer l'acoustique.

- a reçu la demande d'un riverain de la rue de la Cornette pour faire des plantations le long de son mur. Accord du Conseil Municipal.

Madame MARTIN

- signale des débris le long de différents chemins de la commune.

Une journée nettoyage sera organisée.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.